

COMMUNE DE MONTCOY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2023

Le douze janvier deux mil vingt-trois à 19 heures 30 le Conseil Municipal de la commune de MONTCOY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MÉLÉ Olivier, Maire.

Présents (8) : BRISET Marlène, BURDIN Régis, GARNIER Catherine, MÉLÉ Jonathan, MÉLÉ Olivier, MONIN René, PITOIS Séverine, POISEAU Johnny.

Absents excusés (2) : MEUNIER Charline, ROUSSEAU-VASSEUR Pascale.

Absente (1) : VALLOT Justine.

Date de la convocation : 04 Janvier 2023

Date de publication de la liste des délibérations : 16 Janvier 2023

Quorum : 6

La séance ouverte, Mme GARNIER Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des questions à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation Procès-Verbal du 28 Novembre 2022**
- 2) **Taxe d'aménagement**
- 3) **Modification règlement intérieur Salle Polyvalente**
- 4) **RPQS du service public de l'eau potable 2021**
- 5) **Informations et questions diverses.**

1) **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 Novembre 2022.**

Le procès-verbal de la réunion du 28 Novembre 2022, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

2) **TAXE D'AMENAGEMENT**

D : 001/2023

OBJET : REVERSEMENT OBLIGATOIRE D'UNE PART DE LA TAXE D'AMENAGEMENT – ABROGATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DIT** que la répartition mise en œuvre par la délibération n° 025.2022 en date du 28 Novembre 2022 est ABROGÉE.

3) MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR SALLE POLYVALENTE

D : 002/2023

OBJET : MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR (TRI DES DECHETS) – SALLE POLYVALENTE DE MONTCOY EN VIGUEUR A LA DATE DE PUBLICATION

Suite aux consignes de tri en vigueur depuis le 01 Janvier 2023 sur le territoire couvert par le SICED Bresse Nord, il convient de modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente.

Le Maire propose d'ajouter le paragraphe 8 « TRI DES DECHETS ».

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente, concernant le tri des déchets, qui entrera en vigueur à la date de publication de la présente délibération.

D : 003/2023

OBJET : MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR (FORFAIT FRAIS ANNEXES) – SALLE POLYVALENTE DE MONTCOY EN VIGUEUR A LA DATE DE PUBLICATION

Suite aux différentes augmentations du coût de l'énergie, le Maire propose au Conseil Municipal, de modifier le montant du forfait des frais annexes pour la location de la salle polyvalente.

Actuellement, le forfait « frais annexes » est à 50 € pour la location de la salle polyvalente pour un week-end complet et 20 € pour une journée hors week-end.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, par 7 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- **DIT** que le forfait « frais annexes » passera à 60 € pour la location de la salle polyvalente pour un week-end complet.
- **DIT** que le forfait « frais annexes » pour la location de la salle polyvalente pour une journée hors week-end reste inchangé.
- **DIT** que cette modification entrera en vigueur à la date de publication de la présente délibération.

4) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE – SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE CHALON SUD EST (RPOS 2021)

D : 004/2023

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS) 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau Potable – année 2021 établi par le Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable de Chalon Sud Est.

5) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Maison de location « 7 Impasse du Carcabot » :

Suite à la réunion du Conseil Municipal en date du 28 Novembre dernier, une demande de devis a été transmise à l'entreprise G1. La commune est toujours en attente de devis.

Recensement de la population : il débutera donc le jeudi 19 janvier et se terminera le samedi 18 février 2023. Toutes les boîtes aux lettres ont été destinataires de l'information.

Rendez-vous avec le Pays du Chalonnais : avec M. DUROUX Rodolphe pour prise de renseignements pour de futurs projets.

La séance est levée à 20 h 15.

Le Secrétaire de séance,
C. GARNIER

Le Maire,
O. MÉLÉ